



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2006/7  
27 Mars 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DU COMMERCE

Première session

Genève, 21-23 juin 2006

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

**POLITIQUES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION  
ET DE NORMALISATION**

Évolutions récentes

Note du secrétariat pour information

Le présent document contient un résumé des activités du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) des 12 derniers mois. Des renseignements additionnels peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/documents/doc\\_archive.htm](http://www.unece.org/trade/ctied/wp6/documents/doc_archive.htm).

## **1. Introduction**

1. L'année dernière, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a célébré les 35 années d'activités de la CEE dans le domaine des politiques de normalisation. La session commémorative, qui s'est déroulée du 24 au 26 octobre à Genève, a coïncidé avec la quinzième session annuelle du Groupe de travail et un Forum international sur la surveillance des marchés et la protection des consommateurs a été organisé à cette occasion.

2. Les deux événements ont attiré un vaste public composé de plus de 100 délégués et experts provenant de différents pays, d'agences spécialisées des Nations Unies, d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des représentants d'associations professionnelles et de consommateurs et de sociétés privées<sup>1</sup>.

## **2. Travaux de normalisation**

3. Le Groupe de travail a décidé de réviser deux recommandations concernant respectivement les définitions et la référence aux normes, et d'élaborer une nouvelle recommandation sur la surveillance des marchés comme moyen de protéger les consommateurs contre les contrefaçons.

## **3. Projets régionaux de réglementation**

4. En 2003, le Groupe de travail avait aidé le Conseil inter-États de la Communauté d'États indépendants (CEI) pour la normalisation, la certification et la métrologie à mettre au point un accord sur l'élaboration de règlements techniques types entre les États membres de la CEI. L'accord, fondé sur le Modèle international pour l'harmonisation technique (Recommandation «L»), a été approuvé par le secrétariat de la CEI en 2005 et devrait être soumis à l'examen des chefs d'État de la CEI au sommet de 2006.

5. En mars 2005, les membres de la Communauté économique eurasiatique (EurAzES) ont signé un accord sur les principes de l'harmonisation des règlements techniques au sein de leur groupement, dont font partie le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Cet accord est lui aussi fondé sur la Recommandation «L».

## **4. Projets sectoriels**

6. Un nouveau projet sur la sécurité des conduites d'hydrocarbures a été lancé en octobre 2005. Le secrétariat procède actuellement à des consultations avec les gouvernements et le secteur privé pour déterminer l'intérêt que peut présenter pour eux le projet et les domaines de préoccupation commune.

7. Le secrétariat cherche également à établir des synergies avec d'autres programmes de la CEE ayant un rapport avec ce projet (à savoir avec le Groupe de travail du gaz et les activités

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements concernant la session, voir le document TRADE/WP.6/2005/15. Pour le résumé des débats qui ont eu lieu dans le cadre du Forum, voir le document TRADE/WP.6/2005/15/Add.1. Des détails concernant les activités du Groupe de travail relatives à la surveillance des marchés figurent dans le document ECE/TRADE/C/2006/16.

au titre de la Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels). Il rendra compte des progrès réalisés dans ce domaine à la session du Groupe de travail de juin 2006.

8. En 2005, la délégation allemande a proposé au Groupe de travail un nouveau projet de réglementation sur les équipements à utiliser dans les environnements où il y a des risques d'explosion. La proposition officielle correspondante sera également soumise pour examen à la session de 2006.

## **5. Renforcement des capacités**

9. En octobre 2005, le Groupe de travail a participé à une conférence organisée à Bruxelles à l'intention du secteur industriel russe sur l'expérience européenne en matière de normalisation et de règlements techniques.

10. L'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»), à la réunion qu'elle a tenue en mars 2006, a évalué les progrès réalisés dans le cadre de ses projets sectoriels (relatifs aux engins de terrassement et à la sécurité des conduites d'hydrocarbures) destinés à la région de la CEI.

## **6. Communications**

11. Le Groupe de travail a exposé ses préceptes de réglementation (Recommandation «L») et ses projets à l'occasion des manifestations suivantes:

- Rencontre Asie-Europe (ASEM) en février 2005;
- Réunion du Comité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour les questions relatives aux pays en développement tenue en septembre 2005 (parallèlement à l'Assemblée générale de l'ISO);
- Réunions de l'Organisation africaine de normalisation (ARSO), notamment son Assemblée générale et son Forum africain sur la normalisation qui s'est tenu en février 2006 sur le thème «Relever le défi de la normalisation en Afrique».

L'ARSO s'était déclarée prête à organiser plusieurs réunions sous-régionales en Afrique afin de promouvoir l'utilisation du «Modèle international». Des consultations sont en cours avec l'ARSO pour définir les modalités pratiques concernant le financement et la coopération.

12. Le Groupe de travail a commencé à restructurer ses activités et à réfléchir sur la meilleure façon de répondre aux besoins des États membres. Il a soigneusement examiné le document intitulé «WP.6: Mission, orientations stratégiques pour la période 2006-2010 et plan de travail pour 2006-2007» (document TRADE/WP.6/2005/13), qui sera examiné plus avant à sa session de juin 2006. Le Groupe de travail a également revu ses priorités de manière à accorder une plus grande importance aux volets de ses travaux consacrés à la surveillance des marchés et à la réglementation, à la demande des États membres.

-----